



PROJET D'ETABLISSEMENT DES MICROCRECHES LUZE

✉ adresse du siège des LUZE:
17A2 route de la vallée
91410 ROINVILLE
☎ 01.86.04.40.08
💻 contact@luze-creches.com

« Il n'y a pas d'enfants méchants, il n'y a pas d'enfants paresseux, il y a des personnes en devenir qui découvrent le monde avec leur propre sensibilité et leur propre histoire. A nous de leur apprendre à être fiers d'eux ¹. »

¹ *Vivre en crèche, remédier aux douces violences*, Christine Schuhl, Edition Chronique Sociale, mai 2003

L'Article R.2324-29 du code de la santé publique indique que les établissements et services d'accueil doivent élaborer un projet d'Etablissement qui met en œuvre la charte nationale d'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Autres Textes réglementaires de référence :

Décret n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux services d'accueil de l'enfant de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique

Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans

Ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles

Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage

Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Le Projet d'établissement applicable à compter de la date d'ouverture d'une structure fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement de la micro-crèche.



SOMMAIRE

Introduction (p.6)

Les valeurs de la SAS LES UNIVERS Z'ENCHANTES (p.6)

Le projet éducatif (p.8)

➤ Nos objectifs (p.8)

I. L'accueil (p.9)

II. Les soins, le repas, le sommeil (p.10)

III. Le développement (p.11)

IV. L'éveil (p.12)

V. Le bien-être (p.13)

Le projet social (p.14)

Introduction (p.14)

I. Le contexte (p.14)

II. Les éléments statistiques de la CAF et de l'INSEE (p.14)

III. L'enquête de territoire (p.15)

IV. Les objectifs (p.16)

Conclusion (p.16)

Les projet d'accueil proposé (p.17)

Dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfant présentant un handicap ou une maladie chronique (p.17)

Présentation des compétences mobilisées (p.18)

Modalités d'information et de participation des parents à la vie de l'Etablissement (p.20)

Modalités des relations avec les organismes extérieurs (p.21)

INTRODUCTION

Le **projet d'établissement** est un travail de réflexion et de concertation mené par les équipes pluridisciplinaires. Il est adapté aux besoins des usagers et de chaque équipe des différentes structures « LUZE ».

Plus concrètement, il représente la réflexion concertée des équipes sur **la manière de fonctionner lors des différents moments de la vie quotidienne** et la façon dont chaque équipe va s'organiser **pour accompagner l'enfant et sa famille** quel que soit le type d'accueil proposé.

Il révèle et explicite les **valeurs éducatives portées par la SAS LES UNIVERS Z'ENCHANTES et ses filiales « LUZE »**. Ces valeurs sont communes à toutes les structures d'accueil « LUZE » gestionnaires des différentes unités.

Dans ce contexte, le principal objectif de la **SAS LES UNIVERS Z'ENCHANTES** est de veiller au bien être, à la santé et à la sécurité des enfants accueillis, ceci dans chaque unité « micro crèche » de ses filiales « LUZE ». Nos structures pouvant proposer des horaires d'accueil atypique (4h ou 6h-22h) pour répondre aux besoins locaux, notre priorité sera de respecter au plus près les rythmes individuels des enfants. Nous voulons aussi mettre en place différents moyens pour mettre la co-éducation au cœur de nos structures et donner aux parents les moyens de faire du lien entre le lieu de vie de leur enfant et eux.

On trouve donc dans ce projet d'établissement, le **projet éducatif** de la structure. Il se décline en objectifs éducatifs. Le projet pédagogique, qui est un document propre à chaque unité de vie indiquera les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du projet éducatif. Il s'agit de la feuille de route de chaque unité de vie qui est élaborée par le personnel affecté à celle-ci. Chaque Micro-Crèche « LUZE » est à considérer comme une unité décentralisée.

Le **projet social** situe quant à lui la structure et son projet de création de façon plus globale, dans son environnement social, contextuel et géographique. **Il sera donc propre à chaque structure « LUZE » concernée, et présentée spécifiquement pour chacune d'entre elles dans un document complémentaire** annexé à ce présent « projet d'établissement global », lui commun à toutes les structures pour ses autres parties.

« Accueillir un enfant, c'est créer pour lui un environnement où il va pouvoir vivre en toute sécurité et trouver ce dont il a besoin au moment où il en a besoin. C'est lui permettre de grandir. » [...] « Pour grandir, un enfant a besoin de repères et de liens dans les différentes expériences qu'il est amené à faire et les différents moments qu'il vit. Ainsi, un espace d'accueil de qualité suppose :

- des repères de lieu et d'aménagement de l'espace,*
- des repères de temps,*
- des repères de personne.*

Les repères n'excluent pas les changements. Au contraire, c'est parce qu'il y a un cadre cognitif et affectif sur lequel il peut s'appuyer, auquel il peut se référer et qui le contient, que l'enfant peut investir la nouveauté, découvrir et apprendre le monde qui l'entoure. Les repères assurent à l'enfant permanence, régularité et stabilité. »

Martine JARDINE (maître de conférence – Bordeaux II)

LES VALEURS DE LA SAS LES UNIVERS Z'ENCHANTES et DE SES FILIALES « LUZE »

L'action des personnels des structures d'accueil s'enracine dans des valeurs qui :

- ✓ Donnent du sens à l'action,
- ✓ Partagées, deviennent un puissant vecteur de cohésion,
- ✓ Contribuent à établir une relation de confiance avec les parents,
- ✓ Place l'enfant et son épanouissement au cœur des préoccupations des professionnels accueillants.

Ces valeurs se déclinent de la façon suivante :

✓ Notre action doit toujours être mise en œuvre dans **le respect de la personne** et de ses choix de vie. Respecter c'est pouvoir être à l'écoute de points de vue, d'opinions ou de personnalités différents, sans chercher à imposer nos propres valeurs et nos propres choix. Il **s'agit d'être dans l'absence la plus complète de jugement de la personne**.

Au quotidien c'est aussi tenir compte du rythme de chacun, de ses limites et de son histoire personnelle. C'est aussi une attitude dans la relation : tenue, politesse, ponctualité...

✓ Exercer une mission auprès du jeune enfant est avant tout une **responsabilité**. Il s'agit pour chaque professionnel accueillant d'assumer les conséquences de ses actes, de ses choix et de ses éventuelles erreurs. Les compétences professionnelles, la volonté, la motivation et la capacité à se remettre en question prennent alors tout leur sens.

✓ **L'intégrité et la transparence** sont des notions indispensables au développement d'une relation de confiance avec les familles et les partenaires.

Cela passe par :

☞ Le respect des règles, et notamment de la législation ainsi que des différents codes éthiques et déontologiques

☞ L'information en tant que de besoin des personnes et des familles ; ainsi que la réponse à toute demande de leur part.

☞ L'obligation que nous nous faisons de rendre compte régulièrement de notre action, auprès des parents, du gestionnaire et des partenaires.

✓ Nous sommes d'autant plus efficaces que nous savons faire preuve de **solidarité**, voire **d'altruisme**, dans notre travail. La diversité des situations rencontrées fait que l'entraide est indispensable à un service de qualité. La solidarité est une valeur que nous portons au sein des équipes mais aussi dans nos relations avec les familles. Toutefois afin que cette valeur reste un vecteur ascendant il est important d'en poser les limites. Il s'agit bien **d'accompagner et soutenir l'Autre mais non de faire à la place de l'Autre**.

Concrètement, nous souhaitons :

✓ Assurer à l'enfant un accueil et un accompagnement de qualité en l'absence de ses parents *et sans se substituer à eux*. Cet accueil doit contribuer à son épanouissement et le préparer au mieux à sa future vie de citoyen.

✓ Etablir une relation constructive avec les parents, basée sur le respect mutuel, l'écoute, la responsabilisation et la participation.

Concrètement nous nous engageons à :

- ✓ Faire confiance à l'enfant
- ✓ Maîtriser la parole au-dessus de la tête de l'enfant
- ✓ Verbaliser à l'enfant les intentions et les actes
- ✓ Nous mettre à la hauteur de l'enfant pour lui parler
- ✓ Proposer sans forcer ou presser l'enfant
- ✓ Valoriser et encourager l'enfant
- ✓ Ne pas mettre l'enfant en situation d'échec
- ✓ Ne jamais oublier l'intérêt de l'enfant
- ✓ Ne pas étiqueter l'enfant et sa famille
- ✓ Appeler l'enfant par son prénom
- ✓ Respecter ses origines sociales et culturelles
- ✓ Assurer un cadre laïque

LE PROJET EDUCATIF COMMUN des « LUZE »

Les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants de la **SAS LES UNIVERS Z'ENCHANTES et filiales « LUZE »** sont des lieux d'accueil collectif pour les enfants de 10 semaines à 6 ans.

Il existe 4 structures « LUZE » à ce jour :

- La Micro-Crèche « Les P'tits Zelfes - LUZE ETAMPES », accueil de 12 enfants dans une unité de vie multi âges (ouverte en janvier 2018).
- La Micro-Crèche « Les P'tits Zelfes - LUZE ROINVILLE », accueil de 12 enfants dans une unité de vie multi âges (ouverte en novembre 2022).
- La Micro-Crèche « Les P'tits BiZounours - LUZE ST VALERY EN CAUX », accueil de 12 enfants dans une unité de vie multi âges (acquise en décembre 2025).
- La Micro-Crèche « Les P'tits BiZ' & Co. - LUZE ST VALERY EN CAUX », accueil de 11 enfants dans une unité de vie multi âges (acquise en décembre 2025).

Une autre structure est en « projet avancé » (Les LuZioles-LUZE ETAMPES, accueil de 12 enfants également).

Toutes les structures « LUZE » se calquent sur les mêmes principes et impératifs :

Elles proposent un accueil souple et adapté aux besoins de chaque famille :

- ✓ *Accueil régulier* : L'accueil est régulier lorsqu'il est récurrent. Les enfants sont inscrits dans la structure selon un contrat établi entre la Communauté de Communes et la famille ou le représentant légal pour un forfait d'heure calculé en fonction du besoin des familles. L'enfant a une place réservée.
- ✓ *Accueil ponctuel (ou occasionnel)* : L'accueil est ponctuel lorsqu'il correspond à un rythme et une durée qui ne peuvent être prévus à l'avance. La place de l'enfant n'est pas acquise, si on considère au sens d'un horaire précis choisi. Cet accueil nécessite aussi la signature d'un contrat adapté.
- ✓ *Accueil d'urgence* : Cet accueil à caractère exceptionnel se déroule dans la limite des places disponibles, sur une période déterminée et courte. Une évaluation du caractère d'urgence sera faite par la Direction (gestionnaire et/ou direction de l'établissement). Cet accueil n'est en aucun cas un mode de garde définitif pour l'enfant. Il ne nécessite pas de contrat.

Les structures concourent à l'intégration sociale des enfants présentant un handicap ou atteints de maladie chronique. Un travail d'équipe est mis en place avec les différents partenaires intervenant auprès de l'enfant.

Elles ont pour mission principale d'accompagner l'éducation de l'enfant en lui offrant une prise en charge de qualité. Cette prise en charge nécessite une collaboration avec les parents afin de préserver une continuité dans la vie de l'enfant.

Elles offrent la possibilité aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, leur permet d'avoir un peu de temps libre pour « souffler ». Le vécu dans les structures doit concourir au développement harmonieux de l'enfant, tant sur le plan sensoriel et moteur, qu'affectif et intellectuel.

➤ NOS OBJECTIFS (repris et développés également dans le projet social)

L'objectif premier est d'assurer à l'enfant un accueil et un accompagnement de qualité en l'absence des parents sans se substituer à eux. Cet accueil doit contribuer à l'épanouissement de l'enfant et le préparer au mieux à sa future vie de citoyen.

Un des autres objectifs mis en œuvre de manière simultanée est de proposer aux enfants un accueil bienveillant **respectant autant que possible les préceptes de l'éducation bienveillante et suivant les compétences et besoins des enfants** (Libre motricité de l'enfant, bienveillance de Fillozat, ateliers Montessori, pédagogie Pickler, CGAP...). Les personnels éviteront donc autant que possible de suivre des demandes allant à l'encontre de cela (par exemple assoir un enfant qui n'y arrive pas seul). Cependant, toujours en respect des valeurs et préceptes personnels à chaque famille, les personnels échangeront avec le parent sur les valeurs pédagogiques qui régissent leurs actions et comment ils se proposent d'accompagner autrement leur enfant dans son développement.

La **notion d'éco-responsabilité** sera en sus mis en avant et en œuvre et respecté le plus largement possible.

Les personnels des Micro-crèches « LUZE » en collaboration étroite avec les familles veillent à :

- ✓ Offrir à chaque enfant un accueil le plus individualisé possible compte tenu des contraintes inhérentes à la vie en collectivité
- ✓ Permettre à chaque enfant de s'initier à la vie de groupe et anticiper sa scolarisation
- ✓ Développer et stimuler la créativité et les sens des enfants par des activités d'éveil et des ateliers éducatifs
- ✓ Accompagner l'enfant vers son autonomie et sa scolarisation, en tenant compte de son développement psychomoteur, intellectuel, affectif et de sa personnalité
- ✓ Favoriser l'expression corporelle et verbale des enfants par les jeux, la lecture, les chants...
- ✓ Respecter les rythmes physiologiques de l'enfant comme le sommeil, le langage, la propreté ou la marche.
- ✓ Respecter dans leurs actes quotidiens l'environnement, la biodiversité, et contribuer à les préserver par des attitudes et des gestes « écologiques ».

Au-delà de ces objectifs, l'équipe s'attache à donner un sens à cet accueil spécifique en maintenant la qualité d'encadrement quel que soit l'heure où l'enfant est accueilli. Elle vise à établir une relation constructive avec les parents, basée sur le respect mutuel, l'écoute, la transparence, la responsabilisation et la participation.

Le travail de l'ensemble du personnel des Micro-Crèches « LUZE » est axé sur :

- ✓ L'accueil.
- ✓ Le soin.
- ✓ Le développement.
- ✓ L'éveil.
- ✓ Le bien-être.

I. L'ACCUEIL

1. Le premier accueil

C'est une rencontre fondamentale.

Elle doit permettre de rassurer les parents, de dédramatiser l'idée de séparation, de leur dire qu'il est normal d'être inquiet et de leur donner des éléments de réflexion qui leur permettront de commencer à organiser leur vie future avec la garde de leur enfant.

Elle doit poser les bases d'une relation de confiance réciproque et permettre d'identifier la place de chacun.

Visite des locaux, rencontre avec l'équipe, écoute attentive des questions et angoisses des parents, explications claires permettent d'établir un premier lien de confiance.

2. L'adaptation ou familiarisation

L'adaptation/familiarisation c'est :

- une histoire à trois : l'enfant, sa famille, son lieu d'accueil
- prendre le temps de faire connaissance
- prendre le temps de se faire confiance
- prendre le temps de créer puis tisser, chaque jour un peu plus, ce lien nécessaire entre les trois pour que séparation sans dommages il puisse y avoir.
- communiquer, se parler, se dire, se regarder, s'observer, se découvrir...
- partager

Tout cela sans séparations. Car c'est une fois que le lien est créé, qu'il se tisse de plus en plus épais, que la confiance s'installe que l'enfant va pouvoir évoluer sereinement, sans ses parents, au milieu des autres.

Et pour cela, il ne faut pas se mettre des barrières de temps (qu'une semaine d'adaptation par exemple), de personnes (que les parents), de logistique (enchainer les adaptations sur la même journée, la même semaine...).

L'adaptation/familiarisation est affaire de lien, affaire d'humain. Plus elle est profonde et respectueuse de chacun, plus elle est énergivore. Chacun doit pouvoir être bien pour la vivre, la traverser.

Si ce cadre-là est posé, l'adaptation peut se dérouler, de façon différente pour chacun puisqu'individualisée, dans la confiance et le respect.

Cette période est donc essentielle pour l'intégration de l'enfant et de sa famille. Elle permet :

- À l'enfant de prendre des repères en termes de lieux, d'espace et de personnes en étant sécurisé par la présence de son parent
- À l'enfant et à sa famille de se connaître tous ensemble avant sa rentrée effective en collectivité
- À l'équipe de connaître progressivement les habitudes de vie de l'enfant.

En faisant en même temps découvrir aux parents l'établissement et les personnes qui vont s'occuper de leur enfant, nous espérons créer un véritable climat de confiance car un parent qui amène son enfant en toute confiance à la crèche, met aussi ce dernier en confiance face à ce nouvel environnement.

Cette « adaptation » est définie en fonction des disponibilités des parents et de leurs besoins tout en respectant les besoins de l'enfant.

Nous préconisons une adaptation/familiarisation sur deux semaines (à prévoir et planifier pour se dérouler AVANT la date d'entrée effective de l'enfant à la crèche, quand le parent est encore en congés) pour laisser du temps à l'enfant et sa famille d'être en confiance, même si nous savons qu'il ne s'agisse de là que des prémices d'une relation à construire.

Il nous semble important que l'enfant ait vécu les différents moments clefs de la journée (repas, sommeil, temps d'éveil...) avec son parent et que les parents aient une vue réaliste du quotidien en crèche.

Il n'y a **pas de séparation enfant/parent** pendant l'adaptation/familiarisation **afin d'aider la sécurité affective de l'enfant** à travers son parent. Un objet (doudou, tétine, par exemple) faisant le lien entre la maison et la crèche peut être demandé par la suite aux parents (objet transitionnel), il permettra de sécuriser l'enfant pendant l'absence de son parent.

Afin de sécuriser l'enfant et sa famille, tous les personnels encadrant leurs seront présentés sur la durée de l'adaptation/familiarisation. Durant l'adaptation/familiarisation un des professionnels en particulier prendra néanmoins en charge l'enfant et sa famille et ceci dès le début de l'adaptation.

En effet, cela permet à l'enfant et sa famille de s'appuyer sur cet adulte durant ce temps de familiarisation. C'est l'occasion pour ce professionnel d'apprendre et de prendre en note un maximum d'informations sur l'enfant accueilli et notamment son rythme, ses habitudes, son alimentation, son sommeil, son histoire, afin ensuite de mieux le transmettre à toute l'équipe. Chaque membre de l'équipe encadrante n'étant pas présent tous les jours, ni sur la totalité de la journée, cela permet ensuite une continuité de transmission des informations, ainsi qu'une sécurisation de l'enfant qui connaîtra chaque membre de l'équipe.

Une feuille de rythme est proposée aux familles. Elle permet à la professionnelle de mieux répondre au besoin de chaque enfant.

Au cours de l'accueil en crèche, nous parlerons d'accompagnement vers l'autonomie.

3. Accueil et retrouvailles au quotidien : « transmissions »

Un dialogue au quotidien, un échange entre parents et professionnels sur la vie de l'enfant permet de renforcer le climat de confiance et de mieux accueillir l'enfant.

Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir ses parents dans leur réalité éducative et leur permettre d'une part, de se séparer de lui en confiance, d'autre part de le retrouver sereinement après le temps d'accueil. Pour faciliter ces échanges, un cahier de vie sera tenu, cahier dans lequel parents et équipes pourront inscrire anecdotes remarques et autres sur la vie de l'enfant. Ce sera un lien de communication essentiel.

II. LES SOINS, LES REPAS, LE SOMMEIL

C'est une réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant.

La qualité du soin passe d'une part, par la dimension matérielle d'hygiène et d'apparence qui n'est pas moindre, mais surtout par la prise de conscience de la demande réelle de l'enfant et de l'émotion qui accompagne cette demande.

L'enfant doit se sentir en sécurité et en confiance dans sa relation avec les accueillants des structures d'accueil afin de pouvoir s'épanouir et s'ouvrir aux autres.

Ces temps sont également pour l'enfant, des repères dans la journée.

Trois temps de soin rythment la journée d'accueil.

1. Le repas

C'est un moment important, un moment de plaisir, de convivialité, de détente, d'échanges et de découvertes.

Le repas répond :

- ✓ A un besoin physique qui est celui de manger et de boire sainement
- ✓ Au besoin d'apprentissage des différents goûts et saveurs
- ✓ Au plaisir de manger
- ✓ Au besoin de découvrir d'autres sens comme l'odorat, le toucher et le plaisir des yeux

Il vise également des objectifs plutôt sociaux comme d'enseigner aux enfants :

- ✓ La richesse des échanges et la convivialité
- ✓ Les règles de vie (merci, s'il te plaît...)
- ✓ La prise de conscience que le temps du repas est également un moment privilégié où l'enfant peut développer son autonomie et apprendre à manger seul

2. Le change

Le change est un moment important de communication (verbalisation des gestes par exemple). C'est aussi un moment d'échange individualisé privilégié, de bien-être, de plaisir qui permet à l'enfant de découvrir son corps. Les changes doivent être effectués dans un grand respect du corps de l'enfant et aussi souvent que nécessaire, en veillant au bon état de la peau de l'enfant et en y apportant les soins nécessaires.

Dans notre société, l'acquisition de la propreté est une étape importante du développement social et corporel du jeune enfant. En effet, cette acquisition participe au grandissement par une meilleure perception et maîtrise de soi, par moins de dépendance physique et psychologique face aux adultes. L'apprentissage de la propreté est le projet de l'enfant et non celui de l'adulte. L'acquisition de la propreté doit être amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters), et psychologique (l'enfant doit être prêt) et ne pas être perçue comme une contrainte.

Chaque enfant est différent et ne réagit pas de la même façon face à ce nouvel apprentissage. Il est important de respecter le rythme de chacun. Le rôle de l'adulte est d'apporter du soutien et un accompagnement par l'encouragement.

3. La sieste

« Un enfant qui dort bien et suffisamment longtemps est plus qu'un autre en position de réaliser ses compétences et d'assurer ses constructions »

Professeur Hubert MONTAGNER

Dormir est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant dans la mesure où l'hormone de croissance appelée hypophyse est sécrétée pendant le sommeil. Ainsi, pendant le sommeil, l'ensemble des acquisitions de l'enfant se mettent en place de façon progressive.

Le temps de repos est nécessaire pour que l'enfant puisse à nouveau découvrir, explorer, s'éveiller au monde qui l'entoure. Dormir, c'est grandir.

III. LE DEVELOPPEMENT

Le développement de l'enfant se fait principalement en fonction de 2 facteurs :

- ✓ Sa maturation neurologique (le stade de maturation de son cerveau).
- ✓ L'apprentissage et l'expérience.

« L'enfant nous demande de l'aider à agir tout seul. »

Maria Montessori (Médecin, Pédagogue, Scientifique ; 1870 - 1952)



Mais d'autres facteurs l'influencent aussi : le désir, le plaisir, l'hérédité, la place dans la fratrie, les choix éducatifs et l'accompagnement des parents, l'environnement naturel de l'enfant, sa vie relationnelle etc.

C'est pourquoi, le vécu dans la structure d'accueil joue également un rôle dans ce développement.

On peut définir trois grands axes de développement :

- ✓ Affectif et Social
- ✓ Cognitif
- ✓ Psychomoteur

1. Le développement affectif et social

L'estime de soi et le sentiment d'amour ont une place primordiale dans le développement de l'enfant. Cela lui donne la force d'aller se confronter au monde extérieur (apprendre à marcher, à explorer, à parler...), cela lui permet de mieux gérer la séparation et aide à mieux vivre avec les autres.

Mais cet apprentissage, de prime abord évident et simple, ne se fait pas tout seul. La qualité de l'attention que l'adulte porte à l'enfant, le fait de le reconnaître comme un individu et de lui donner une place au sein du groupe est donc indispensable.

La structure d'accueil est également un lieu qui favorise les interactions. L'enfant a besoin d'établir des relations pour exister en tant qu'individu. Le premier lieu où l'enfant établit ces relations aux autres est la famille. La structure d'accueil permet la continuité de ce besoin social chez l'enfant.

La famille et la structure d'accueil accompagnent conjointement l'enfant dans l'épanouissement nécessaire à son développement affectif et social.

2. Le développement cognitif

Par son tempérament, sa personnalité, ses forces et ses faiblesses, l'enfant développe des milliers d'habiletés à un rythme qui lui est propre.

Ses activités incluent des processus cognitifs tels la perception, l'apprentissage, la mémoire, le langage et la pensée.

Ainsi, il évolue intellectuellement au quotidien. C'est également en agissant sur l'environnement que l'enfant construit ses premiers raisonnements.

La structure d'accueil participe au développement cognitif de l'enfant. Elle l'accompagne dans sa croissance et son autonomie.

3. Le développement psychomoteur

Le développement psychomoteur est l'évolution des acquisitions sensorielles, motrices et cognitives d'un individu au cours de sa vie.

L'enfant perçoit le monde extérieur à travers son corps. L'environnement familial et la structure d'accueil sont pour lui des lieux d'expérimentations :

- ✓ Ils favorisent l'éveil des sens (ouïe, vue, odorat, toucher).
- ✓ Ils permettent à l'enfant de se découvrir, d'évoluer

Accompagner le développement psychomoteur de l'enfant, c'est l'aider à mieux se connaître, le considérer comme un individu à part entière et l'amener à l'autonomie.

IV. L'EVEIL

C'est au cours de ses premières années que l'enfant établit les bases de son équilibre mental et sa future personnalité d'adulte.

Pour permettre à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel, physique, psychologique, affectif et intellectuel, les équipes éducatives des structures d'accueil proposent d'une part des temps de jeux libres et d'autre part des activités riches, variées et stimulantes. Ces temps seront également pour lui de vraies sources de plaisir.

Jeux, jouets et activités sont adaptés à son âge et à son stade de développement.

A noter : dans l'objectif de favoriser l'égalité entre filles et garçons, les enfants quelque soit leur genre se voit proposé tous les jeux et toutes les activités (par exemple : les jeux de poupées peuvent être proposés aussi bien aux garçons qu'aux filles, de même que les jeux de petites voitures ou de bricolage aux filles comme aux garçons). Une attention particulière est également portée au langage employé pour ne pas exprimer de distinction genrée.

1. Le jeu

C'est un élément fondamental dans la structuration de l'enfant et de sa personnalité. En jouant, l'enfant se construit, grandit, s'enrichit, fait ses propres expériences.

Il lui permet aussi de :

- ✓ Dédramatiser des situations
- ✓ Se confronter aux autres et d'échanger
- ✓ S'exprimer, d'exprimer ses ressentis
- ✓ D'apprendre à se connaître
- ✓ De développer ses facultés
- ✓ De s'identifier à l'adulte
- ✓ D'intégrer des règles de vie
- ✓ De solliciter son corps
- ✓ De développer son langage
- ✓ D'enrichir ses connaissances
- ✓ D'être acteur

C'est pourquoi, la structure d'accueil doit être un lieu stimulant, aménagé de façon à pouvoir répondre au mieux à ce besoin essentiel.

Les jouets sont les accessoires du jeu, ils favorisent l'éveil et l'épanouissement de l'enfant.

En ce qui concerne les plus jeunes enfants (- de 1 an), l'équipe éducative assurera la prise en charge des tout-petits dans leurs besoins de contacts physiques, de tendresse et d'individualité. Le maternage tient une place essentielle dans la première année de vie.

Le rôle des jouets sera de stimuler les sens et de répondre à leurs besoins.

2. Les jeux libres

Le jeu libre est un temps privilégié durant lequel l'enfant expérimente, découvre, entretient la créativité, l'imagination et la socialisation.

Laisser l'enfant jouer librement, c'est lui permettre d'être autonome.

L'objectif des structures d'accueil est d'aménager l'espace de manière à accompagner au mieux l'enfant dans ce temps.

Les jeux libres sont également pour les professionnels, des moments privilégiés d'observation. L'observation est un outil essentiel pour mieux connaître chaque enfant accueilli et adapter la réponse de l'adulte aux besoins de chaque enfant.

3. Les activités dirigées

Elles permettent à l'enfant de développer des aptitudes motrices, sensorielles et cognitives et à favoriser l'expression.

Elles ne doivent pas revêtir un caractère obligatoire, mais être un plaisir auquel l'enfant participe de façon volontaire.

Elles sont accompagnées de petites consignes qui permettent à l'enfant d'évoluer dans un cadre sécurisant.

En proposant ces deux types d'activités, jeux libres et activités dirigées, les professionnels souhaitent rendre l'enfant, acteur de son développement et l'accompagner dans son chemin vers l'autonomie.

V. LE BIEN-ETRE

Le bien-être est un état physique et psychique qui favorise le développement harmonieux de l'enfant.

Les équipes éducatives sont garantes de la qualité de vie des enfants au sein des structures.

Elles proposent un cadre de vie chaleureux et sécurisant où chaque enfant s'épanouit à son rythme et selon sa personnalité.

Assurer le bien-être de l'enfant, c'est lui offrir :

- ✓ Un environnement bienveillant

Chaque enfant, parent et professionnel doit pouvoir s'approprier le lieu d'accueil et y trouver sa place.

Chacun doit s'y sentir bien et en confiance.

- ✓ Un environnement stimulant
Il doit encourager la vitalité découvreuse de l'enfant.
- ✓ Un accueil civilisant
L'enfant n'est pas uniquement considéré comme un être « à part entière » mais aussi comme un être « en devenir ».
- ✓ Un accueil qui tient compte de son individualité
Le personnel éducatif tient compte de la dimension unique et individuelle de l'enfant.
- ✓ Un accueil qui protège sa sécurité affective et respecte sa dignité
L'enfant évolue dans un cadre de vie sécurisant et structurant

Mais c'est aussi, offrir une place à « tous » les parents.
Il n'existe pas de modèle unique de la famille et il existe de nombreuses façons différentes d'être parent.
Le personnel éducatif des structures travaille dans le respect des parentalités multiples et accompagne chaque famille dans Sa façon différente d'être parent.

« Tout enfant, en tant qu'individu unique et en devenir, a besoin d'être respecté dans ses besoins et ses désirs spécifiques, et en tant que partenaire actif de son développement et de son histoire, et donc de sa culture propre ».

Danielle RAPOPORT

LE PROJET SOCIAL

règles générales appliquées (spécificités de chaque « LUZE » en annexe)

Les tenants et aboutissants de cette section sont propres à chaque territoire dont dépend la structure « LUZE » concernée.

Cette section sera donc complétée plus précisément structure par structure, dans le cadre d'annexes propres à chaque structure individuelle « LUZE », suivant et selon les items suivants :

INTRODUCTION – propre à chaque micro-crèche « LUZE »

Décrivant la typographie et typologie des populations du territoire concerné.

I. LE CONTEXTE – propre à chaque micro-crèche « LUZE »

Décrivant

- les structures actuellement existantes au sein du territoire concerné et le taux de demande
- les points essentiels constituant les manques observés concernant l'accueil des jeunes enfants
- Une analyse de divers éléments sociologiques relevés et leurs conséquences ou répercussions sur la demande d'accueil
- le cas échéant : le développement économique et structurel du territoire et les conséquences potentielles sur la demande d'accueil et sa satisfaction.

II. LES ELEMENTS STATISTIQUES DE LA CAF ET DE L'INSEE – propre à chaque micro-crèche « LUZE »

Décrivant à date, les éléments statistiques fournis par la C.A.F et l'INSEE mettant en relief sur le territoire:

- ✓ l'évolution démographique
- ✓ la progression de la population d'allocataire.
- ✓ Les ressources familiales dont les revenus mensuels moyens (données INSEE).
- ✓ D'après les dernières données CAF disponibles, le taux de couverture des demandes en matière d'accueil Petite Enfance (collectif et individuel) pour le territoire concerné avec :

- Un état des lieux des EAJE (accueil collectif) qui relèvent de « la compétence petite enfance » du territoire concerné.
- Le taux de couverture en mode de garde collectif
- Et dans le cas spécifique des LUZEs, concernant l'accueil d'enfant en horaires décalés, un état des lieux des autres structures et assistants maternels offrant des possibilités d'accueil sur des créneaux élargis/décalés en horaires.

De manière générale et sur chaque territoire d'implantation d'une micro-crèche LUZE, la structure a pour objectif de diversifier l'offre faite aux familles en permettant un accueil collectif adapté aux profils familiaux « atypiques », notamment en termes d'horaires d'accueil, mais aussi en termes de planning aléatoire, ou de besoins d'accueil adapté à une spécificité. Et elle adopte une tarification modulée en fonction des revenus pour s'adapter à un maximum de familles.

III. L'ENQUÊTE SUR LE TERRITOIRE –affinées en fonction des territoires d'implantation des micro-crèches « LUZE » concernées.

Afin d'estimer de façon précise les demandes des familles, la gestionnaire procède lors du projet de création à une enquête

- Soit directe par voie de questionnaire auprès de familles du territoire visé ayant soit un projet soit au moins un enfant de moins de 6 ans.
- Soit par étude du Diagnostique Social Local (DSL) et/ou du Projet social de territoire (PST) établis par la communauté d'agglomération ou de communes ayant la « Compétence Petite Enfance » pour le territoire.

Au regard des besoins évalués et discutés avec les responsables et élus locaux, il peut être alors convenu d'envisager un développement quantitatif et qualitatif de l'offre d'accueil collectif et individuel sur l'ensemble du secteur.

Toutes les propositions doivent veiller à la complémentarité entre les différents modes d'accueil. D'où par exemple l'élargissement des horaires d'accueil proposée par les micro-crèches « LUZE » pour répondre à une demande qui peut ne pas avoir ou avoir peu de solutions proposées.

Il s'agit de concevoir une offre visant le renforcement de la solidarité de proximité et la complémentarité avec le travail des Assistantes Maternelles. *Un accueil ponctuel des assistantes maternelles qui le souhaiteraient et de leurs enfants sur des ateliers communs est d'ailleurs envisagé, si le territoire d'implantation de la micro-crèche « LUZE » et en demande et/ou le permet.*

Il ne s'agit pas d'opposer le mode de garde collectif et la garde individuelle. Cette dernière, quand elle est bien développée sur le territoire, représente un vivier d'emplois de proximité. D'où l'importance de renforcer les actions du R.P.E. dans le soutien et la professionnalisation des Assistantes Maternelles et de créer des espaces mutualisés entre les structures d'accueil collectif (comme les micro-crèches « LUZE » et le R.P.E.. afin d'éviter un sentiment de concurrence auprès des Assistantes Maternelles.

Par ailleurs, quand le territoire d'implantation le permet, d'autres échanges avec d'autres types de structures telles les EHPAD sont en cours de développement, ceux-ci visant à favoriser la mixité générationnelle.

Si possible (selon le volontariat de toutes les parties du territoire concernées), un dialogue/partenariat permanent avec la commission petite enfance de l'EPCI, ses responsables et élus en charge du domaine, est pour cela envisagé/ mis en place et constant pour agir en synergie.

Cette partie sera décrite et argumentée dans les annexes spécifiques à chaque micro-crèche « LUZE » implantée, selon le territoire considéré.

IV. LES OBJECTIFS – communs à toutes les micro-crèches « LUZE »

- ✓ Diversifier les modes d'accueil sur le territoire.
- ✓ Favoriser la socialisation de tous les enfants quelle que soit l'activité des parents, en proposant des places en fonction du besoin horaire des familles.
- ✓ Faciliter l'intégration des enfants porteurs de handicap et/ou issues de familles en situation fragilisée
- ✓ Soutenir les familles dont un membre a fait le choix du congé parental en lui laissant la possibilité d'avoir des loisirs et activités, grâce au maintien de l'accueil ponctuel.
- ✓ Prévoir une amplitude horaire qui réponde au schéma des familles bi actives ou monoparentales, dont les parents se déplacent autant l'un que l'autre pour se rendre sur leur lieu de travail, et dont les temps de trajet peuvent être assez conséquents.
- ✓ Être un soutien à la parentalité et/ou prévenir les fragilités familiales par l'écoute et l'accompagnement mesurés (tel que préconisé par le dernier alinéa de l'article L.214-2 et de l'article L214-17 du code de l'action sociale et des familles). Pour cela, permettre aux parents de se sentir bien car accueilli pleinement :
 - via l'identification de chaque casier nommément pour chaque enfant=accueil individualisé dans un contexte collectif,
 - via la familiarisation active (=en présence du parent) lors de l'intégration de l'enfant au sein de la structure,
 - via une communication de qualité (moments des transmissions),
 - via la prise en compte du parent en tant que tel et être dans une démarche co-éducative

En complément, l'organisation de partenariat (ateliers/informations...) avec des centres, des associations, des entrepreneurs, des services acteurs et spécialistes dans le domaine de la parentalité (allaitement/portage/massage BB, et autres ...)

Ces actions et engagements seront essentiels pour mener à bien ces actions de soutien à la parentalité, consolider un lien de confiance entre la structure, son équipe et les parents..

- ✓ Faciliter l'intégration des enfants et soutenir dont les parents, et notamment les mères, qui sont en démarche de retour vers l'emploi: leur offrir un soutien au sein de la crèche pour organiser l'accueil de leur enfant pouvant leur permettre une recherche active et la prise de rendez-vous pour des entretiens d'embauche. Ceci rentre dans le dispositif préconisé par la Cnaf et le « Ministère des affaires sociales du travail des familles et de l'enfance » dans le cadre de l'accord et de la charte relatifs aux crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip) [Voir la lettre-circulaire n° 2016-009].
- ✓ Intégrer les notions de développement durable dans le fonctionnement de l'établissement et l'accompagnement des familles (tel que préconisé par le dernier alinéa de l'article L.214-2 et de l'article L214-17 du code de l'action sociale et des familles), notamment en intégrant pleinement la notion d'éco-responsabilité, et en la respectant le plus largement possible : par exemple via l'utilisation de produits bio-dégradables, de produits type « BIO », de produits « éco-responsables » ; via des gestes quotidiens favorisant l'éco-responsabilités et la diminution des déchets (utilisation de couches lavables par exemple, tri sélectif, adaptation des quantités pour éviter le gaspillage...)

CONCLUSION

Compte tenu des objectifs de la CAF et des enquêtes et études des besoins menée sur chaque territoire des structures LUZE concernées, **il apparaît indispensable à chaque fois et pour chaque territoire :**

- ✓ De renforcer l'offre faite aux familles du territoire dans les différents modes d'accueil collectif
- ✓ De proposer **un service supplémentaire et attendu en organisant des unités permettant l'accueil en collectivité, des enfants à des plages horaires « atypiques ».**

Avec l'ouverture en janvier 2018 de la Micro-Crèche « Les P'tits Zelfes – LUZE ETAMPES », l'ouverture en novembre 2022 de la Micro-Crèche « Les P'tits Zelfes – LUZE ROINVILLE », puis l'acquisition des structures intégrées à LUZE ST-VALÉRY-EN-CAUX, et avec à l'étude le projet

d'autres ouvertures ou acquisition d'unités (micro-crèches atypiques) localisées en fonction des besoins (=proches des CH et/ou unités de soins et/ou police/gendarmerie), la SAS LES UNIVERS Z'ENCHANTES se propose de répondre à aux besoins spécifiques atypiques et compléter ainsi l'offre d'accueil des jeunes enfants, sur les territoires départementaux/régionaux/national.

LE PROJET D'ACCUEIL PROPOSE

Commun à toutes les micro-crèches « LUZE »

Les Micro-Crèches « LUZE » proposent aux familles :

✓ Un accueil régulier :

L'accueil est régulier lorsqu'il est récurrent. Les enfants sont inscrits dans la structure selon un contrat établi entre la Micro-Crèche «LUZE » et la famille ou le représentant légal. La prestation d'accueil se calcule pour un forfait d'heures en fonction du besoin des familles. L'enfant a alors une place réservée. Les heures d'absence non prévues à la signature du contrat ne seront pas défalquées, sauf cas particulier décrits dans le contrat et le Règlement de fonctionnement. La planification des accueils peut être de type « régulière » (roulement de planning fixe) ou variable = en fonction du plannings fournis par les parents (roulement libre). La durée et le rythme d'accueil de l'enfant seront déterminés en fonction de ces roulement, dans la limite des heures d'ouverture de la structure.

✓ Un accueil ponctuel (occasionnel):

L'accueil est « occasionnel » lorsqu'il correspond à des besoins ponctuels de garde (dans le cadre de la sociabilisation de l'enfant, de besoin ponctuel du parents pour des rdv ou autres...). La place de l'enfant n'est pas acquise et l'accueil se fait sur demande systématique d'un créneaux et est accepté uniquement dans la limite des places disponibles sur ce créneaux. Cet accueil ne nécessite pas systématiquement la signature d'un contrat.

✓ Un accueil d'urgence :

Cet accueil à caractère exceptionnel se déroule dans la limite des places disponibles, sur une période déterminée et courte. Une évaluation du caractère d'urgence sera faite par le référent technique. Cet accueil n'est en aucun cas un mode de garde définitif pour l'enfant. Il ne nécessite pas de contrat.

DISPOSITIONS PARTICULIERES PRISES POUR

L'ACCUEIL D'ENFANT PRESENTANT UN

HANDICAP OU UNE MALADIE CHRONIQUE

Communes à toutes les micro-crèches « LUZE »

✓ Pour la tarification :

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) à charge de la famille - même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement – permet l'application du taux d'effort immédiatement inférieur.

✓ Suivi médical et protocole :

Afin de garantir la qualité d'accueil de l'enfant présentant des pathologies nécessitant une attention particulière (handicap, allergies...), un P.A.I sera mis en place en coordination avec les parents, le

personnel d'accueil, le médecin traitant et/ou le(s) organisme(s) spécialisé(s) s'occupant de l'enfant.

Le P.A.I est lié à une pathologie ou à un trouble constaté à un moment donné. Il est écrit afin de préciser les **adaptations à apporter à la vie de l'enfant pour que son accueil en collectivité** soit adapté à ses besoins. Il peut donc être établi pour une période allant de quelques jours à une année. Il peut également être reconduit d'une année sur l'autre (réactualisation).

Des modifications peuvent être apportées en cours d'année selon l'évolution de la santé de l'enfant, à la demande de la famille ou de l'équipe éducative.

✓ **Formation, soutien et Encadrement de, par et pour l'équipe:**

La formation des professionnels est essentiel à l'accompagnement du jeune enfant en situation de handicap. Ces derniers se verront donc proposer régulièrement des formations sur le thème du handicap et se réuniront régulièrement, afin de veiller à l'épanouissement des enfants et au bien-être de l'équipe.

Des échanges et études de pratiques seront réalisés avec des éducateurs spécialisés, ergothérapeutes, médecins, kinésithérapeute pour améliorer la qualité de l'accueil de ces enfants et donner des astuces aux salariés de la micro-crèche.

Lorsque l'enfant est suivi par une structure spécialisée, il est possible de prendre contact afin d'avoir un échange sur le développement de l'enfant mais aussi pour avoir un avis sur le positionnement des parents.

Ces informations sont précieuses pour être un **soutien à la parentalité ou pour prévenir une fragilité familiale**. Les éducateurs spécialisés ont souvent une prise en charge individuelle de l'enfant en difficulté, le rôle de la micro-crèche peut être de les accueillir afin de leur permettre de voir l'enfant dans un contexte collectif.

✓ **Aménagements :**

L'aménagement des espaces a été pensé pour faciliter le déplacement d'enfants dépendants d'équipements spécifiques (fauteuils roulants, par exemple). A ce titre, la micro-crèche sera dotée d'un matériel dédié à l'exploration sensorielle (développement des sens), cette approche ayant fait ses preuves dans l'accompagnement des personnes en situation de **handicap** ;

Le choix du matériel, tant au niveau des jeux et jouets, sera adapté aux handicaps des enfants accueillis, un budget sera alloué pour l'acquisition de ces jouets.

Notre volonté est avant tout de changer le regard porté sur le handicap : accueillir au plus tôt les enfants rencontrant des difficultés permettra de préparer l'enfant au monde qui l'entoure et à une meilleure intégration.

L'accompagnement adapté de chaque enfant, avant qu'il n'ait conscience de son handicap, du regard des autres enfants voire même des adultes sur sa différence, lui permettra de s'épanouir et de développer ses capacités à son rythme.

Une micro-crèche n'accueillant que des tout-petits porteurs de handicaps n'ayant pas de sens, et revenant à faire naître un sentiment d'exclusion, chaque micro-crèche « LUZE », se limitera néanmoins à l'accueil d'un nombre de 2 à 3 enfants porteurs d'un handicap afin que chaque enfant puisse toujours bénéficier d'un suivi personnel et adapté.

PRESENTATION DES COMPETENCES MOBILISEES

« Maîtriser la dimension technique de son travail, c'est indispensable pour tous. Faire preuve de responsabilité, d'autonomie, de capacités relationnelles et de créativité, c'est ce qui fait la différence ».

Richard WITTORSKI

Ces valeurs s'expriment dans un climat de tolérance, de liberté et d'écoute réciproques entre l'équipe, les parents et les enfants.

La complémentarité des compétences vise à la qualité de l'accueil de l'enfant et de ses parents.

Le/La **Directeur/trice de la Micro-Crèche « LUZE » concernée** peut être titulaire du Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants ou bien du Diplôme d'Etat d'Infirmière Puéricultrice, ou pour toute autre qualification : s'assurer du concours de professionnel(le)s ainsi compétents. Son temps de travail (minimum 17.5h/structure) se répartit entre l'observation, l'encadrement et l'accompagnement des enfants dans leurs apprentissages, l'encadrement et l'accompagnement des professionnels dans leur pratiques quotidiennes et dans leur observance du projet pédagogique, la réponse et l'accompagnement des familles accueillis, et enfin de tâches « administratives » liées à la structure. Il/Elle assure également le relais auprès de la gestionnaire de la structure et/ou de la présidente de la SAS LUZE concernée.

A noter : la SAS LES UNIVERS Z'ENCHANTES a désigné une Conseillère Pédagogique et Technique (EJE EXPERTE) pour l'ensemble des structures de la SAS LES UNIVERS Z'ENCHANTES. Elle a pour mission particulière de soutenir et accompagner les Directeur-rices « juniors » du groupe.

L'équipe chargée de l'accueil de l'enfant et de sa famille est composée de professionnels de la Petite Enfance dont le nombre et la qualification sont déterminés par la réglementation en vigueur.

Chaque Micro-crèche « LUZE » mobilise les compétences suivantes :

- ✓ une éducatrice de jeunes enfants (EJE) titulaire du Diplôme d'Etat : soit employée par l'Entreprise (SAS), soit intervenante extérieure assurant son concours auprès du/de la directeur-ric(e) à hauteur d'au moins 10h/an conformément à la réglementation.
- ✓ d'auxiliaires de puériculture titulaires du Diplôme d'Etat employée à 35h00 hebdomadaire.
- ✓ d'agents sociaux toutes employées à 35h00 hebdomadaires : soit titulaires du CAP Petite Enfance et/ou BEP sanitaire et social, avec dans ce cas 2 ans d'expérience au minimum conformément aux textes, soit ayant été assistantes maternelles, et dans ce cadre, ayant suivie la formation obligatoire et avec 3 ans d'expérience au minimum conformément aux textes.

Leur nombre (en ETP) sera concordant et en respect de la réglementation à savoir :

- ✓ Le personnel encadrant directement les enfants ne peut pas être inférieur à 2 dès lors que l'équipe éducative accueille 4 enfants ou plus.
- ✓ Les personnels qualifiés chargés de l'encadrement des enfants sont au nombre de 1 personne pour 6 enfants. Conformément à la réglementation, article 2324-42 du décret du 07 juin 2010 modifié par le décret n°2021-1131 du 30 août 2021, les personnels placés à l'encadrement des enfants remplissent les conditions de qualification et d'expérience nécessaires à l'exercice de leur fonction.

De manière générale, les membres de l'équipe encadrante assurent une continuité des soins quotidiens et contribuent au développement harmonieux des enfants.

Par ailleurs, la responsabilité quotidienne de l'entretien des locaux, lingerie et buanderie est assignée à toute l'équipe, n'ayant pas d'adjoint technique au sein de la structure.

Le planning hebdomadaire des personnels est établi sur l'amplitude d'ouverture de la structure et **selon les pics de fréquentation des enfants**. Dans le cas où la fréquentation prévue dépasserait la capacité du personnel à pouvoir assurer un encadrement continu en toute sécurité, il serait immédiatement fait appel à du personnel qualifié supplémentaire.

Chaque Micro-Crèche LUZE accueille également régulièrement *des stagiaires et apprenties* venant de diverses écoles ou organismes de formation. Les parents en sont informés par le biais d'un affichage dans les locaux. Les *stagiaires* sont sous la responsabilité de la Direction. Ils participent à la vie de la structure mais ne sont pas comptés dans les effectifs du personnel encadrant.

Pour renforcer la cohésion entre les équipes des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants des Micro-Crèches LUZEs, tout en s'inscrivant dans la dynamique des territoires de chaque Communauté d'Agglomération ou de Commune, plusieurs réunions seront organisées, si possible et par semestre, pour l'ensemble du personnel éducatif des LUZEs :

- ✓ Une réunion animée par la/le direc-trice/teur et avec ponctuellement le concours d'intervenants extérieurs
- ✓ Une réunion pédagogique et/ou de formation.
- ✓ Une réunion animée par une infirmière ou une infirmière puéricultrice, et/ou avec le concours si possible du RSAI ou d'un médecin référent.

Ces réunions permettent de/d' :

- ✓ Coordonner et organiser le travail pluridisciplinaire de l'équipe
- ✓ Harmoniser les pratiques dans la direction des structures.
- ✓ Bénéficier d'un accompagnement en matière d'hygiène et de soin
- ✓ Mener une analyse des pratiques professionnelles
- ✓ Mener des réflexions éducatives et pédagogiques
- ✓ Echanger sur les vécus quotidiens à partir des observations faites par les professionnels (vie de groupe, situations individuelles...)

En plus de ces réunions semestrielles énumérées ci-dessus, une « réunion d'Equipe » bi-hebdomadaire est organisée par la/le Direc-trice/teur. Elle permet une harmonisation des pratiques au sein de la structure, les échanges au sein de l'équipe, un point sur les relations avec les familles, et autre sujet quotidien à devoir aborder en fonction de l'ordre du jour.

MODALITES D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Tout au long du séjour de l'enfant, l'équipe encourage la communication et le dialogue avec les parents, en vue d'une prise en charge partagée et harmonieuse de l'enfant.

Les échanges individuels quotidiens entre la famille et les professionnels sont indispensables.

L'accueil au quotidien est un moment important durant lequel les parents confient leur enfant à des professionnels. Il se fait dans la convivialité et permet ainsi d'établir une relation de confiance. L'accueil repose donc sur une gestuelle et un discours sécurisant (sourire, nommer l'enfant par son prénom, inviter les parents à entrer dans le multi-accueil...)

Un tableau d'affichage, un présentoir sont à disposition des parents dans la structure. On y trouve notamment :

- ✓ Les « présences » au bureau de la référente
- ✓ Les menus de la semaine
- ✓ L'organisation des fermetures exceptionnelles
- ✓ Des informations diverses sur la vie de la structure : ateliers organisés, sorties accompagnées, réunions thématiques, animations diverses...

Sur demande auprès de la référente ou de la gestionnaire, disponibles « au bureau » :

- ✓ Le règlement de fonctionnement et Le projet éducatif

L'application « opticroèche » regroupent également toutes ces informations pour chaque micro-crèche du groupe et exposent en outre « un blog de vie » de la micro-crèche (avec anecdotes et photos) et la possibilité de « communication rapide type chat » avec la direction. En sus, le site internet du groupe LES UNIVERS Z'ENCHANTES, www.luze-creches.com, récapitulent également l'ensemble des valeurs des micro-crèches LUZE et les informations essentielles de chaque Micro-crèche.

Les parents sont invités à des moments conviviaux ainsi qu'à des réunions d'informations ou thématiques.

Ils sont également invités à mettre à profit leurs compétences et passions particulières (modelage, peinture, conte, chant, musique, cuisine, ...) pour s'associer à l'équipe pédagogique dans l'organisation des animations.

Les parents peuvent à tout moment demander un rendez-vous auprès de la direction.

Par ses partenariats, ses outils propres, son équipe pluridisciplinaire, la Micro-Crèche accueille ce petit être en devenir qu'est l'enfant et soutien ses parents dans leur rôle.

« Accueillir le petit enfant humainement, c'est accueillir ses parents ».
Daniel COUM.

MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

Chaque Gestionnaire de la micro-crèche LUZE concernée sera l'interlocutrice privilégiée de la CAF, du Conseil Départemental et de la Protection Maternelle et Infantile. Dans la pratique quotidienne, le/la direc-teur/trice rencontrera ses différentes instances lors des différents contrôles mis en place par celles-ci.

Le/la direc-teur/trice fait le lien avec la Micro-Crèche en prenant contact avec la PMI et/ou les assistantes sociales ou en rencontrant les personnes exerçant à ce titre si une situation le nécessite. Chaque Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants des LUZEs travaillera « en partenariat » avec les Etablissements de la Communauté d'Agglomération/ de de Commune du territoire d'implantation de la structure mais aussi avec les « Relais Assistantes Maternelles », et fera le maximum pour coordonner leur travail et leurs efforts et apporter les meilleures réponses possibles aux besoins de l'ensemble des familles du territoire.